

COMITÉS DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET PETITES ENTREPRISES EMBAUCHANT DES TRAVAILLEURS IMMIGRANTS

Par Louise Tremblay

Centre de santé et de services sociaux de la Montagne



Entrevue avec Gabrielle Legendre, étudiante, MBA recherche en administration des affaires, profil gestion des ressources humaines, UQAM Boursière METISS

CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION

Y

a-t-il des comités de santé et sécurité au travail dans les petites entreprises où travaille une main-d'œuvre immigrante? Qu'estce qui favorise leur présence?

Gabrielle Legendre, qui a reçu une bourse d'études de l'équipe METISS, a cherché à trouver des réponses à ces questions. « Certains facteurs contribuent à la présence ou à l'absence de ces comités. J'ai voulu identifier quels sont ces facteurs. »

Son projet s'insère dans une recherche plus large sur la santé et la sécurité



Entre-vues est une publication de l'équipe METISS qui a pour objectif de faire connaître les recherches et activités de ses membres. Elle s'adresse aux intervenants et gestionnaires du réseau de la santé et des organismes communautaires, aux chercheurs et aux étudiants intéressés par les questions liées à la pluriethnicité. Elle est disponible gratuitement sur le site Web du CSSS de la Montagne: http://www.csssdelamontagne.qc.ca/publications-du-crf/

155 et ses recherches en action

L'équipe FQRSC METISS (Migration et Ethnicité dans les Interventions en Santé et en Services sociaux) est hébergée au Centre de recherche et de formation du CSSS de la Montagne et compte parmi ses membres les chercheurs suivants:

Membres réguliers:

Catherine Montgomery (dir. scientifique) Patrick Cloos Daniel Côté Habib el Hage Sylvie Gravel Vania Jimenez Yvan Leanza Josiane Le Gall Marie Munoz Marie-Jo Ouimet Lilyane Rachédi **Guylaine Racine** Jacques Rhéaume Ellen Rosenberg Jean-François Saucier Bilkis Vissandjée Spyridoula Xenocostas

Membres collaborateurs:

Sirma Bilge Nancy Boisvert **Normand Brodeur Grace Chammas** Geneviève Cloutier Marguerite Cognet Valérie Desomer Ana Gherghel Ghayda Hassan Isabelle Hemlin Myriam Hivon Nicole Huneault Fasal Kanouté Réal Lizotte Soumya Tamouro Louise Tremblay Michèle Vatz-Laaroussi Margareth Zanchetta

au travail menée par sa directrice de maîtrise, Sylvie Gravel, professeure à l'École des sciences de la gestion, de l'UQAM. Madame Gravel étudie les stratégies favorables à la santé et à la sécurité au travail dans les petites entreprises qui embauchent une main-d'œuvre immigrante.

« L'idée de ce projet de recherche est venue des intervenants du CSSS de la Montagne. Les intervenants ont constaté une dynamique différente dans les petites entreprises où travaille une main-d'œuvre immigrante. Certains employés ne connaissent ni leurs droits ni leurs obligations en matière de santé et sécurité au travail », raconte Gabrielle Legendre. C'est dans le but de proposer des moyens d'intervenir dans ce domaine et de développer des stratégies en matière de santé et de sécurité que Sylvie Gravel a mis sur pied son projet et que Gabrielle y a consacré son mémoire.

Gabrielle a utilisé des données en provenance de 28 entreprises afin de réaliser une étude de cas comparative. Pour ce faire, elle a réalisé des entrevues avec des dirigeants d'entreprises et des agents de ressources humaines. Elle a aussi réalisé des entrevues avec des professionnels de la santé au travail et a analysé les données tirées des dossiers administratifs des entreprises.

En effet, selon l'article 68 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), on prévoit la mise en place d'un comité de santé et de sécurité (CSS) pour les entreprises des secteurs prioritaires (groupe 1 et 2) et pour celles comptant plus de 20 salariés. Lorsque ces deux conditions sont remplies, la Loi prévoit (mais n'oblige pas) la mise en place d'un CSS au sein de l'entreprise. Une entreprise peut également être tenue de former un comité de santé et de sécurité au travail « si une association accréditée ou, s'il n'y en a pas, un nombre ou un pourcentage de travailleurs transmet un avis à cet effet à l'employeur », en vertu de l'article 69 de la LSST.

La taille de l'entreprise et le secteur influencent beaucoup la formation de comités en santé et sécurité au travail. Ainsi, la loi prévoit la mise en place d'un comité pour ce type d'entreprises dans les secteurs prioritaires seulement. Il faut aussi que la demande de comité émane des travailleurs ou des syndicats. Les recherches antérieures révèlent que les petites entreprises ont moins tendance à mettre sur pied des comités de santé et sécurité au travail. Mais, Gabrielle Legendre, il y a de plus en plus d'entreprises qui sont proactives et qui implantent un comité, même si elles n'y sont pas obligés par la loi.



« Ce qui favorise le plus la présence d'un comité, constate-t-elle, c'est le fait, pour l'entreprise, d'avoir une personne responsable des ressources humaines. C'est souvent ce responsable qui s'occupe de tout ce qui est formation, dont celle concernant la santé et la sécurité au travail. Il est plus près des employés et propose des moyens et des stratégies pour les aider. Sa présence et son action permettent de développer, peu à peu, une culture relative à la santé et la sécurité dans l'entreprise. » Il importe de valoriser le rôle du responsable des ressources humaines dans la prise en charge de la sécurité et de la santé.

Les dirigeants d'entreprises qu'a rencontrés Gabrielle Legendre sont ouverts à la formation sur la santé et la sécurité au travail. Ils expriment leur besoin de formation et de travailler avec les

Pour en savoir plus...

Gravel, S., J. Rhéaume et G. Legendre (2011). «Strategies to develop and maintain occupational health and safety measures in small businesses employing immigrant workers in an urban area in Montreal », *International Journal of Workplace Health Management* 4(2): 164-178.

Gravel, S., J. Rhéaume et G. Legendre (2011). «Formation et initiation à la tâche des travailleurs immigrants : absence de rituels en santé et sécurité au travail», *Revue PISTES* (Accepté, sera publié à l'automne 2011).

Rédaction:

Louise Tremblay

Comité de publication:

Jeanne-Marie Alexandre Andréanne Boisjoli Annie Joseph Catherine Montgomery Jean Paiement Jacques Rhéaume Dr. Jean-François Saucier Suzanne Walsh Spyridoula Xenocostas Marlene Yuen

Graphisme et mise en page:

Andréanne Boisjoli



Centre de recherche et de formation, CSSS de la Montagne 1801, boul. de Maisonneuve O. 6e étage Montréal (Qc.) H3H 1J9 514-934-0505 poste 7611 andreanne.boisjoli.cdn@ssss.go uv.gc.ca

ISSN 1923-5593 (imprimé) ISSN 1923-5607 (en ligne)

Dépôt légal - Bibliothèque du Canada, 2011 Dépôt légal - Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2011

© Centre de recherche et de formation, CSSS de la Montagne, 2011. Tous droits réservés « Plusieurs entreprises du territoire du CSSS de la Montagne et du CSSS de l'Ouest de l'île emploient une main-d'œuvre immigrante. Dans ces entreprises, les travailleurs immigrants se retrouvent surtout au niveau de la production et l'embauche se fait beaucoup de bouche à oreille. Plusieurs sont à l'emploi de l'entreprise depuis plus de cinq ans. Ainsi, contrairement à ce qu'on aurait pu penser, souligne Mme Legendre, le taux de rotation est peu élevé. Ces travailleurs, qui sont souvent déqualifiés, s'implantent et restent dans les entreprises ou le taux horaire varie entre 10 \$ à 25 \$ l'heure. »

intervenants pour développer leur comité et ses activités. Certains ne savaient pas, par exemple, que chaque secteur a son Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail (ASP), qui offre des formations gratuites et du soutien. ■

Gabrielle Legendre vient de déposer son mémoire en septembre 2011.



La maîtrise de Gabrielle Legendre est dirigée par Sylvie Gravel, professeure à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM et chercheure régulière de l'équipe METISS, et codirigée par Jacques Rhéaume, professeur au département de Communication sociale et publique de l'UQAM et également chercheur régulier de l'équipe METISS.